

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE

FRÊNE

Règlement N° 398-2025 relatif à la lutte contre l'agrile du frêne
et établissant un programme d'aide financière pour l'abattage



Programme d'aide financière pour l'abattage des frênes					
Conditions d'admissibilité					
☐	Le frêne est situé sur un terrain sur lequel s'exerce un usage exclusivement résidentiel dont le bâtiment principal comporte au plus trois logements; ou				
☐	Le frêne est situé sur un terrain détenu en copropriété divisée où au plus trois parties privatives sont utilisées à des fins d'habitation;				
☐	Le tronc de chaque frêne abattu présente un DHP minimum de 20 cm ou, dans le cas d'un frêne à troncs multiples, le total des DHP des troncs de chaque frêne abattu est d'au moins 20 centimètres.				
Description du ou des frênes à abattre					
Frêne	Diamètre (cm)	Emplacement			
1		☐ Cour avant	☐ Cour arrière	☐ Cour latérale gauche	☐ Cour latérale droite
2		☐ Cour avant	☐ Cour arrière	☐ Cour latérale gauche	☐ Cour latérale droite
3		☐ Cour avant	☐ Cour arrière	☐ Cour latérale gauche	☐ Cour latérale droite
4		☐ Cour avant	☐ Cour arrière	☐ Cour latérale gauche	☐ Cour latérale droite
5		☐ Cour avant	☐ Cour arrière	☐ Cour latérale gauche	☐ Cour latérale droite
☐	Plus de 5 frênes				
Obligations du requérant					
Par la présente, je m'engage à respecter les conditions suivantes :					
☐	Identifier clairement les arbres à abattre avec une corde ou un ruban, avant l'inspection préalable;				
☐	Communiquer avec le service de l'urbanisme afin de faire inspecter l'arbre à abattre (vérification d'admissibilité)				
☐	Confier l'abattage par une entreprise de services arboricoles;				
☐	Transmettre la facture et la preuve de paiement au Service de l'urbanisme après les travaux d'abattage.				

Signature	
Je, soussigné(e), certifie que les renseignements inscrits dans cette déclaration sont à tous les égards vrais, exacts et complets. Je m'engage à aviser le Service de l'urbanisme de toutes modifications aux renseignements inscrits dans cette déclaration.	
Signature	Date

À l'usage du Service de l'urbanisme		
No de lot	Admissibilité à l'aide financière ☐ Oui ☐ Non	Date
Inspection préalable par		Date

Documents et informations à fournir avec votre demande d'aide financière
- o La déclaration d'abattage dûment complétée et signée par l'autorité compétente - o La date à laquelle les travaux d'abattage ont été effectués; - o Le nombre de frênes abattus; - o Le DHP de chaque frêne abattu ou, dans le cas d'un frêne à troncs multiples, le total des diamètres (DHP) des troncs de chaque frêne abattu; - o Le coût des travaux d'abattage; - o Une copie de la facture des travaux d'abattage ainsi que la preuve de paiement.